# **Ordonnance de prévention : Opérateur en blanchisserie**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Dégager et ranger son espace de travail
* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Adapter son alimentation et ses apports en eau

Pour éviter les accidents :

* Connaître l'emplacement des extincteurs
* Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes
* Respecter les consignes de sécurité des installations électriques
* Respecter les consignes incendie de l'entreprise
* Rincer 10 minutes à l'eau courante froide en cas de brûlure puis protéger
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité
* Signaler les sols glissants

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses
* Se laver les mains avant de porter les mains à la bouche (boire, manger)

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 21/06/2025